

Date : 4 mars 2026

De : Sandra LEFEBVRE, Directrice Déléguée aux fonctions Supports

A : Mesdames et messieurs les responsables de services, Mesdames et Messieurs Membres Elus du CSE, l'ensemble des personnels

## Objet : Index Egalité Femmes-Hommes 2025

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et à son décret d'application du 8 janvier 2019, visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, la Mutuelle MUTAMI publie son Index sur l'égalité femmes-hommes.

En quoi consiste cet index ?

L'index d'égalité est une note sur 100 points, calculée chaque année à partir de 4 à 5 indicateurs selon la taille de l'entreprise (5 indicateurs pour les entreprises de plus de 250 salariés).

Ces 4 indicateurs sont :

- L'écart de rémunération femmes-hommes (noté sur 40 points).
- L'écart dans les augmentations (35 points).
- Les augmentations au retour de congé maternité (15 points).
- La présence de femmes parmi les plus hauts salaires de l'entreprise (10 points).

L'index sur l'égalité femmes-hommes au sein de Mutami :

L'égalité entre les femmes et les hommes est un des enjeux majeurs sociétaux que la mutuelle MUTAMI s'est engagée à relever et que nous avons la volonté de traduire via les différentes actions que nous menons chaque jour afin de lutter contre les discriminations.

Nous obtenons la note de 80/85 car l'indicateur relatif au **nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité est incalculable, ce qui nous permet d'obtenir pour 2025, un Index de 94/100.**

### Siège social

70 bd Matabiau CS 46951  
31069 TOULOUSE Cedex 7

[mutuelle-mutami.fr](https://www.mutuelle-mutami.fr)

Vous trouverez ci-dessous le détail par indicateur :

🔍 Pour l'indicateur sur l'écart de rémunération :

Nous obtenons la note de 35 points.

🔍 Pour l'indicateur relatif à l'écart de répartition des augmentations individuelles et de la répartition des promotions entre les femmes et les hommes :

Nous obtenons la note maxi de 35 points.

🔍 Pour l'indicateur relatif au nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité avant la fin de l'année de référence :

Il est incalculable car pas de retour de salariées en congé maternité dans l'entreprise en 2025.

🔍 Pour l'indicateur relatif à la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations :

Nous obtenons la note maxi de 10 points.

Nous pouvons nous réjouir de cette note qui souligne notre engagement pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de MUTAMI.

Sandra LEFEBVRE

**Siège social**

70 bd Matabiau CS 46951  
31069 TOULOUSE Cedex 7

[mutuelle-mutami.fr](https://www.mutuelle-mutami.fr)